

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 603 relatif au déclassement du Domine public de trois ruelles au plateau du Serpent

n° 603

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
31 mai 1949

Numéro JO  
n° 7 du 31/07/1949

Date du numéro  
31 juillet 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 29 juillet 1924 portant fixation et organisation du domaine public et des servitudes d'utilité publique à la Côte française des Somalis notamment en son article 7 ensemble les décrets en date respectivement des 25 août 1926 et 10 septembre 1938 l'ayant modifié ; A'u l'arrêté du 8 décembre 1925 fixant les modalités d'application du décret du 29 juillet 1924 susvisé: Vu la demande en date du 18 novembre 1948 de la Compagnie de l'Afrique-Orientale

**Vu** le procès-verbal d'enquête de commodo et incommodo dressé par M. l'administrateur, commandant de cercle à Djibouti, le 25 mars 1949 ; A'u le décret du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif à la Côte française des Somalis : Sur le rapport du chef du service des domaines: Le Conseil privé entendu dans sa séance du 24 mai 1949.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est. rendue exécutoire la délibération du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis en date du 3 mai 1949 relative au déclassement du domaine public de : 1° Une ruelle située au plateau du Serpent, entre les lots 179 et 180 ; 2° Une ruelle située au plateau du Serpent entre les lots 181 et 182; 3° Une ruelle située au plateau du Serpent, entre les lots 208 et 208 bis.

#### Art. 2

—Le présent, arrêté sera inscrit au Journal officiel de la colonie, enregistré et publié partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.**